

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2015
Rapporteur :
Monsieur Philippe CALVEZ

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 16/11/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2015
(accusé de réception du 13/11/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations socioculturelles

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de 7 700 € à quatre associations socio-culturelles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser au titre de l'année 2015 les subventions détaillées ci-dessous :

	Imputations budgétaires	Association	montant
<i>Action socio- éducative</i>	40.6574.710.7101	Centre Social des Abeilles (<i>subvention coordination jeunesse</i>)	3 000 €
		Dispositif Relais du Likès (<i>subvention coordination jeunesse</i>)	1500 €
		Evènement cirque (<i>subvention coordination jeunesse</i>)	2 000 €
<i>Action socioculturelle</i>	6574.7102.422	MJC Kerfeunteun <i>Subvention exceptionnelle (Projet d'échanges européens)</i>	1200 €

2 - à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et la MPT de Kerfeunteun, ainsi qu'avec le Centre Social des Abeilles.

Le maire,

Ludovic JOLIVET